

# ANNE HARDEMONT <sup>1</sup>

Anne Hardemont, une forte personnalité, au tempérament fougueux, aux réactions parfois excessives, telle apparaît cette Sœur à qui Vincent de Paul et Louise de Marillac vont confier des responsabilités importantes.

De nombreuses lacunes existent sur les dates et les lieux de sa naissance et de sa mort, sur sa famille. On sait seulement qu'elle est originaire d'une famille noble.

## Les premières années

Entrée vers 1639 dans la Compagnie des Filles de la Charité, Anne est envoyée à la paroisse Saint Paul à Paris où elle demeure près de six ans. Ses qualités sont vite remarquées par les Fondateurs.

En 1646, elle fait partie du groupe de Sœurs à qui Louise de Marillac confie quelques responsabilités durant son voyage à Nantes. Sa compétence pour les soins aux malades, et son aptitude à assurer la supervision de ce qui se vit dans le Centre de Soins de la Maison Mère est mise en évidence :

*« Ma Sœur Anne vous aurez soin avec ma Sœur Jeanne des malades de dehors à panser, et de l'apothicairerie et prendrez garde aux Sœurs qui servent les malades de Saint-Laurent, vous faisant rendre compte de la manière qu'elles les servent, dont elles se conduisent vers les Dames, et si elles ont soin de leur rendre compte, et surtout qu'elles fassent bien les remèdes et conservent leurs drogues. » <sup>2</sup>*

Dès le premier Conseil de la Compagnie, le 28 juin 1646, Anne Hardemont est invitée à y participer, à donner librement son avis. A la demande de Monsieur Vincent, elle expose clairement les exigences du service à la paroisse Saint Paul qu'elle vient de quitter. <sup>3</sup>

## Les différentes missions

Anne Hardemont assure différentes missions, le plus souvent pour de nouvelles fondations présentant de réelles difficultés. Vincent de Paul comme Louise de Marillac lui font confiance.

### *Etablissement des Filles de la Charité à Montreuil sur Mer*

En juin 1647, elle est choisie pour la nouvelle implantation à Montreuil sur Mer. Depuis plus de 5 ans, le Comte de Lannoy demande des Filles de la Charité pour l'hôpital de sa ville. Situation réclamant beaucoup de discernement, de délicatesse, tant envers le Comte, homme très libre, peu sérieux, qu'envers les membres du personnel. Ces femmes en place dans l'hôpital depuis de longues années appréhendent la venue de ces Sœurs, persuadées qu'elles viennent les remplacer.

Le départ des Sœurs en mai 1650 semble avoir été une conséquence du décès du Comte de Lannoy et non de maladroites de la part des deux Filles de la Charité.

### *Etablissement des Filles de la Charité à Hennebont*

Un prêtre d'Hennebont demande, en 1650, l'envoi de Filles de la Charité pour l'hôpital. La réponse ne tarde pas, et c'est Anne Hardemont qui est choisie pour cette ville lointaine où l'on ne parle que breton ! Son état de santé en octobre 1651 nécessite son rappel. Si son séjour a été court, mais son action a été efficace.

---

<sup>1</sup> Séquence vincentienne Découverte de Louise de Marillac

<sup>2</sup> Louise de Marillac à nos très chères Sœurs – juillet 1646- Ecrits 152

<sup>3</sup> Conseil de la Compagnie du 28 juin 1646 – Documents 403

A la demande de Louise de Marillac, Anne Hardemont s'arrête à l'hôpital de Nantes où elle se soigne, se repose, puis participe au service des malades. Temps de reprise, où elle est dégagée de la responsabilité de Sœur Servante, mais temps sans doute un peu rude qu'elle va vivre pendant deux ans.

### ***Les soins aux blessés sur les champs de bataille***

Septembre 1653, la reine Anne d'Autriche demande à Vincent de Paul d'envoyer des Sœurs pour soigner les soldats sur les champs de bataille. Qui pourra assumer ce service auprès de ces hommes rudes, en des lieux exposés à toutes sortes de dangers ? Le choix se porte sur des Sœurs solides, dans la Compagnie depuis de nombreuses années : Barbe Angiboust (17 ans de vocation), Anne Hardemont (14 ans de vocation), Perrette Chefdeville (12 ans de vocation), et une plus jeune Marie Poulet (4 à 5 ans de vocation).

Au cours de ce service auprès des soldats dans la région de Sainte Menehould, Anne Hardemont est blessée par un éclat d'obus. Cela ne l'empêchera pas de répondre au nouvel appel pour continuer les soins aux blessés dans la région de Sedan et Mouzon. Les armées s'étant retirées, Anne rentre à la Maison Mère en novembre 1654.

### ***A La Roche Guyon***

Deux mois plus tard, en décembre 1654, elle est envoyée à La Roche-Guyon, sur les terres de la Duchesse de Liancourt : un service beaucoup plus calme près des malades et des petites filles. Il est difficile de savoir s'il s'agit ou non d'une nouvelle implantation. Anne n'y reste pas longtemps, car un service tout nouveau la réclame à Paris. Vincent de Paul et Louise de Marillac ont accepté d'envoyer des Filles de la Charité à l'hospice des Insensées, appelé « Les Petites Maisons ». Qui mieux que Anne Hardemont peut être chargée d'un tel service ! Elle a l'intelligence, la compétence, et une certaine autorité pour mener à bien le service qui lui est demandé. Anne quitte donc la Roche Guyon en juin 1655

### ***Etablissement des Filles de la Charité aux Petites Maisons***

En juillet 1655, Louise de Marillac informe Monsieur Vincent de la disponibilité d'Anne pour ce nouveau service près de ceux que l'on appelle alors « les insensés », ce qu'elle accepte avec cependant une certaine inquiétude.

*« Je n'ai pas trouvé ma Sœur Hardemont éloignée des dispositions à bien recevoir la proposition pour les Petites Maisons, mais je crois qu'il est nécessaire que votre charité nous parle, pour faire connaître le bien qu'il y a à faire, et la manière dont il s'y faut gouverner. »<sup>4</sup>*

Durant deux ans, Anne accomplit ce service ingrat près de ces femmes malades de l'esprit, aux réactions imprévues. En octobre 1657, elle remplacée par Cécile Angiboust, revenue d'Angers. Anne vient à la Maison Mère pour un temps de repos.

### ***Etablissement des Filles de la Charité à Ussel***

Mai 1658 la voit partir à Ussel, nouvelle fondation sur les terres de la Duchesse de Ventadour. Le service des deux sœurs n'est pas très bien défini : les pauvres sont là, comment les servir ? à domicile, à l'hôpital ? et les petites filles seront-elles accueillies dans une petite école ? La Duchesse est assez imprécise, les Sœurs ne reçoivent pas l'argent nécessaire pour les soins aux malades, et les secours aux malheureux. Anne serait-elle fatiguée ? Elle demande à rentrer à Paris, ce qui lui sera accordé en août 1660, peu avant le décès de Monsieur Vincent.

En regardant les multiples changements proposés et acceptés par Anne Hardemont, on ne peut que remarquer sa totale disponibilité pour aller en des lieux nouveaux, pour des services nouveaux... Elle apparaît comme une pionnière, elle ouvre la route à toutes celles qui, par la suite, s'engageront dans des chemins inédits pour répondre aux incessants besoins des pauvres.

La réflexion du Père Coste placée à la fin de la notice d'Anne Hardemont semble peut-être excessive.

---

<sup>4</sup> Louise de Marillac à Monsieur Vincent – juillet 1655- Ecrits 473

*« Ainsi que l'écrivait saint Vincent à Louise de Marillac, son esprit était "un peu à craindre " et ce fut sans doute la cause de ses nombreux changements. »*<sup>5</sup>

Il me semble que la cause des nombreux changements d'Anne est liée prioritairement aux besoins de la mission et non à son caractère autoritaire.

### **Le comportement d'Anne Hardemont**

Si Vincent de Paul et Louise de Marillac apprécient la totale disponibilité d'Anne Hardemont pour des services nouveaux ou difficiles, ils vont se trouver bien des fois en butte avec son caractère entier, exigeant.

Dès 1640, c'est-à-dire à peine un an après son admission dans la Compagnie, Louise de Marillac découvre la forte personnalité d'Anne. Elle manifeste hautement son opinion, et il faut prendre le temps de lui expliquer les choses.

*« notre Sœur Anne de Saint Paul de qui, je crois, il faut ménager l'esprit... »*<sup>6</sup>

Si Anne est toujours prête à rendre service, elle aime aussi conduire sa vie. En octobre 1646, Louise de Marillac l'envoie à Fontainebleau pour se rendre compte de l'état de Barbe Angiboust malade. Est-il ou non nécessaire de la ramener à Paris pour mieux la soigner ? Anne traîne à Fontainebleau, sans donner de ses nouvelles, ce que Louise de Marillac n'apprécie guère.

*« Vous nous avez bien mise en peine de ne point revenir, et de ne nous point donner de vos nouvelles; vous savez bien que nous ne vous avons envoyée que pour voir l'état de ma Sœur Barbe, et nous le venir dire le plus tôt qu'il se pourrait. Si tôt que vous aurez reçu la présente, cherchez occasion pour vous en revenir. »*<sup>7</sup>

Bien des fois, Louise reprochera à Anne de ne pas écrire, de ne pas donner des nouvelles.

*« J'ai fait des plaintes à ma Sœur Anne qu'elle ne m'écrit point. »*<sup>8</sup> *« Je vous prie, ma Sœur Anne, de n'être pas paresseuse d'écrire... »*<sup>9</sup>

Indifférence, négligence, indépendance ? Anne, pourtant, sait écrire, elle ne craint pas, quand elle le veut, de rédiger de longues lettres !

Plus les années passent, plus le tempérament d'Anne s'affirme. Une lettre de Louise de Marillac à Monsieur Vincent montre combien il est parfois difficile de comprendre ses réactions. Il a été proposé à Anne d'aller soigner à Bourbon l'Archambault les douleurs consécutives à sa blessure. Ce fut immédiatement un refus catégorique car dit-elle, c'est trop tard dans la saison.

*« Notre Sœur Anne m'a mandé qu'il était trop tard pour aller à Bourbon, et que l'on lui avait dit que les médecins avaient fait cesser les bains; c'est peut-être pour les faire reprendre le mois qui vient, y ayant bien apparence que l'été ne passera pas sans chaleur. Il y a bien d'autres raisons pour faire croire qu'il est encore assez à temps, puisque de notre connaissance il y a trois carrosses disposés pour y aller. »*<sup>10</sup>

Louise se méfie des répercussions secondaires, toujours imprévues.

*« J'avais pensé, Mon Très Honoré Père si il ne serait pas nécessaire, pour la mettre en son tort, quand elle nous reprochera de n'y avoir pas été, si votre charité envoyait l'assurer qu'il fait bon y aller, car je suis bien trompée si elle n'y minute quelque chose. »*<sup>11</sup>

Louise s'inquiète se demandant ce que minute Anne Hardemont, ce qu'elle mijote dans sa tête. Perçoit-elle des réticences dans sa relation avec elle et d'autres Sœurs ? son comportement, ses attitudes posent parfois question.

---

<sup>5</sup> Vincent de Paul à Anne Hardemont – 16 avril 1651 – Doc. 590

<sup>6</sup> Louise de Marillac à Vincent de Paul – 1640 – Ecrits 33

<sup>7</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont – octobre 1646 – Ecrits 179

<sup>8</sup> Louise de Marillac à Jeanne Lepintre à Nantes – 11 août 1646 – Ecrits 158

<sup>9</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont à Montreuil sur Mer – juillet 1647 – Ecrits 207

<sup>10</sup> Louise de Marillac à Monsieur Vincent – août 1655 – Ecrits 474

<sup>11</sup> Louise de Marillac à Monsieur Vincent – août 1655 – Ecrits 474

L'envoi en mission à Ussel provoque chez Anne Hardemont des répercussions inattendues. Déjà lors de la Conférence, Anne a manifesté son mécontentement pour ce placement.

*« Notre sœur Anne, ayant oui quelque chose qui lui faisait peine à cause des incommodités de sa chute au temps du siège de Montmédy, où la reine les avait mandées pour servir les pauvres soldats malades et blessés, dit à ma sœur <sup>12</sup> sa peine, que nous crûmes être nécessaire de représenter à Monsieur notre très honoré Père. » <sup>13</sup>*

L'arrivée à Ussel avec Avoie Vigneron ne calme pas Anne Hardemont. Le service s'avère difficile par le manque de clarté dans les directives de la Duchesse de Ventadour. Son irritation envers Louise de Marillac grandit, et elle écrit des lettres peu respectueuses. Monsieur Vincent juge bon de répondre lui-même pour mettre les choses au point.

*« Vous avez pensé que Mademoiselle Le Gras vous a envoyée en ce pays-là pour se défaire de vous. O Dieu ! ma Sœur, que ce sentiment est éloigné de la vérité ! Car je sais qu'elle vous estime et affectionne et qu'elle a voulu procurer votre bien en vous envoyant avec une dame de grande piété, pour le service de N.-S. et le soulagement de ses pauvres membres. » <sup>14</sup>*

La souffrance d'Anne est si grande qu'elle ne peut la taire. Sa compagne Avoie a essayé de la calmer, mais en vain. Chacun à Ussel finit par connaître le malaise d'Anne, ses récriminations contre Louise de Marillac et la duchesse de Ventadour. Monsieur Vincent ré-intervient longuement, essayant de réveiller chez Anne le sens de sa vocation de Fille de la Charité.

*« Ne doit-on pas s'étonner de voir votre inquiétude, d'entendre vos murmures et de savoir que vous n'agissez pas conformément à votre vocation ? En quoi vous faites plus de mal à votre compagnie que vous ne lui avez jamais fait de bien. Et vous vous faites un grand préjudice à vous-même de vous laisser aller à la nature, parce que, prenant le dessus, vous aurez plus de peine à surmonter pour vivre selon l'esprit et accomplir la volonté de Dieu, qui est pourtant ce que nous devons faire pour nous sauver. » <sup>15</sup>*

Mais pourquoi cette vive souffrance ? Anne ressent comme un rejet de la part de Louise de Marillac du fait de cet envoi loin de Paris. S'agit-il d'un simple trouble affectif ou y a-t-il une raison à cette perception d'éloignement voulu ?

On sait que durant les dernières années de la vie de Louise de Marillac, un petit groupe de Sœurs s'était constitué et réfléchissait sur leur situation de consacrée. Ces Sœurs désiraient une réelle vie religieuse, regrettaient de ne pas avoir assez de temps pour la prière, se trouvant trop prises par le service des pauvres. Elles auraient aimé avoir la possibilité d'étudier davantage la Parole de Dieu. Et peu à peu, elles étaient arrivées à se demander si, dans la Compagnie des Filles de la Charité, il ne serait pas bon de faire deux groupes : un groupe plus religieux, disposant de beaucoup plus de temps pour la prière, portant un habit plus religieux (elles détestaient le petit toquois : le tortillon qu'elles avaient sur la tête), et un autre groupe plus spécialement destiné au service des démunis. La lettre de Louise de Marillac en janvier 1660 <sup>16</sup> est très explicite sur ce point.

Anne Hardemont semble bien être l'une des instigatrices de ce groupe. Cela explique son malaise à Ussel, cette impression de relégation loin de Paris.

Lorsqu'elle demande son retour à Paris, ne serait-ce pas pour pouvoir s'expliquer avec Louise de Marillac dont elle sent la mort toute proche ? Monsieur Vincent l'autorisera à revenir à Paris en août 1660. Louise n'est plus là, Monsieur Vincent meurt quelques semaines plus tard. Tout un revirement se fait dans l'esprit d'Anne.

Et lors de l'installation de la nouvelle Supérieure Générale, elle sera la première à venir lui apporter son soutien, lui dire affectueusement qu'elle est Fille de la Charité, qu'elle désire demeurer Servante des pauvres, selon l'esprit si clairement explicité par Vincent de Paul et Louise de Marillac. Marguerite

---

<sup>12</sup> C'est Louise de Marillac qui rédige le compte-rendu, et elle se désigne elle-même par ce terme de "ma Sœur".

<sup>13</sup> Conférence de mai 1658 pour l'envoi à Ussel – Conf. 778

<sup>14</sup> Vincent de Paul à Anne Hardemont – 10 août 1658 – Doc. 833

<sup>15</sup> Monsieur Vincent à Anne Hardemont – 4 janvier 1659 – Doc. 853

<sup>16</sup> cf. Louise de Marillac à Monsieur Vincent – janvier 1660 – Ecrits 671

Chétif en est toute émue et elle l'écrit à Mathurine Guérin, l'une et l'autre sont bien au courant du conflit latent qui régnait dans la Compagnie

*« Toutes nos chères sœurs de deçà, au retour de l'enterrement et service de notre très honoré Père, ont fait tout haut leur renouvellement d'obéissance, et me sont venues embrasser et promettre d'être plus simples et plus affectionnées que jamais, et que je me consolasse, que je n'aurais pas tant de peine que je pensais ; et, à genoux dans la chapelle, avec tant de cordialité que rien plus, tant celles des paroisses que celles de la maison, et les plus anciennes ont commencé.*

*Et ma sœur Anne Hardemont fut la première, et toutes ont paru bien soumises et paisibles jusqu'à présent. Plaise à la bonté de Dieu que cela continue ! »*<sup>17</sup>

### ***Le soutien apporté par les Fondateurs***

Vincent de Paul et Louise de Marillac, en accueillant Anne Hardemont dans la Compagnie des Filles de la Charité se sont trouvés en présence d'une très forte personnalité avec ses grandes richesses et ses non moins grands défauts. Mais ils n'ont jamais mis en doute son désir d'être toute à Dieu, de répondre fidèlement à l'appel entendu en devenant une vraie servante des pauvres. Comment ont-ils aidé, orienté, soutenu cette Sœur tout au long de sa vie, à travers ses engagements, ses révoltes, etc.. ?

Vincent et Louise ont fait totale confiance à cette fille compétente, dynamique, entreprenante. Ils n'ont jamais hésité à lui confier des missions difficiles, risquées. Mais ils l'ont largement averti de se défier d'elle-même, d'apprendre à écouter ses compagnes, à partager avec elles.

Le Conseil du 19 juin 1647 auquel participe Anne Hardemont explicite la mission de toute Fille de la Charité, mission accomplie en communauté. Vincent oriente le regard vers la Trinité, modèle d'union, d'acceptation des différences, de complémentarité. La beauté de la mission accomplie en communauté est exaltée. Elle n'appartient ni à l'une, ni à l'autre. Cette mission, reçue de Dieu, est à accomplir ensemble, comme toute mission en Eglise.

*« Je voudrais que nos sœurs se conformassent en cela à la très Sainte Trinité, que, comme le Père se donne tout à son Fils, et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint-Esprit, de même elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les œuvres de charité qui sont attribuées au Saint-Esprit, afin d'avoir rapport à la très Sainte Trinité. Car, voyez-vous, mes filles, qui dit charité dit Dieu ; vous êtes Filles de la Charité; donc vous devez, en tout ce qu'il est possible, vous former à l'image de Dieu. »*<sup>18</sup>

La lettre de Louise annonçant à Anne Hardemont l'arrivée d'une troisième Sœur à Hennebont revient sur ce thème fondamental pour toute communauté de Fille de la Charité :

*« Au nom de Dieu je vous prie, en votre première Conférence de vous entretenir sur le nombre de trois que vous serez ensemble et que vous devez honorer par ce nombre la très sainte Trinité, mais en quoi particulièrement ? C'est en la grande union qui doit être entre vous, la déférence à vos sentiments pour essayer de ne vous point contredire, mais acquiescer le plus que vous pouvez à vos petits avis les unes aux autres. »*<sup>19</sup>

L'identité de la Fille de la Charité est maintes fois rappelée à Anne Hardemont, lui soulignant l'importance de l'ascèse en toute chose, et la nécessité de porter son regard vers le Christ, le vrai Serviteur.

*« Je vous souhaite toutes saintes pour travailler utilement à l'œuvre de Dieu, car ce n'est pas assez d'aller et donner, mais il faut un cœur bien épuré de tout intérêt, et ne cesser jamais de travailler à la mortification générale de tous ses sens et passions et pour cela, mes chères Sœurs, il nous faut avoir, continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres. »*<sup>20</sup>

Temps de prière, d'oraison ne sont pas à négliger, même sur les champs de bataille. Il est essentiel de se nourrir de la Parole de Dieu pour bien faire son œuvre.

<sup>17</sup> Marguerite Chétif à Mathurine Guérin à Belle-île-en-mer – 8 novembre 1660 – Doc. 944

<sup>18</sup> Conseil du 19 juin 1647 – Doc. 468

<sup>19</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont – mai 1651 – Ecrits 351

<sup>20</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont – 29 août 1648 – Ecrits 260

Les lettres parlent aussi de l'humilité, indispensable à toute servante, humilité se traduisant concrètement par le support, la cordialité, le respect. L'attention est donnée à l'autre et non à soi. Anne a besoin d'apprendre à être moins directive et moins autoritaire. Lorsque Anne travaille avec les servantes de l'hôpital de Montreuil sur Mer, Louise lui recommande un grand respect pour toutes, malgré leurs manques.

*« Je vous prie saluer toutes les bonnes filles vos anciennes, de ma part et continuez de traiter toujours avec elles avec respect, support et condescendance »<sup>21</sup>*

Le même conseil revient pour les soldats blessés : malgré leur rudesse extérieure, eux aussi ont besoin de respect, de bonté, et même de tendresse.

*« Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa Providence en toutes choses, et particulièrement sur l'emploi que sa bonté vous donne. J'espère que la reconnaissance que vous en avez vous servira de disposition aux grâces dont vous avez besoin pour servir vos pauvres malades, en l'esprit de douceur et de grande compassion, pour imiter Notre Seigneur qui en usait de la sorte avec tous les plus fâcheux.»<sup>22</sup>*

Le nombre de lettres adressées à Anne Hardemont durant son séjour à Ussel est impressionnant. Louise de Marillac ne veut pas la laisser s'enfoncer dans la désespérance. Et lorsqu'elle sent que ses lettres ne sont pas bien reçues, elle demande à Monsieur Vincent de prendre le relais pour soutenir cette Sœur mal dans sa peau, incapable de réagir positivement, risquant d'en entraîner d'autres dans sa dérive.

Cet épisode de la vie d'Anne Hardemont nous rappelle que nul n'est à l'abri de tentations, de moments de trouble, de doute. Un soutien est nécessaire : Vincent et Louise n'ont pas manqué à leur devoir, parlant fermement lorsque cela est nécessaire, mais laissant transparaître une profonde affection pour cette Sœur en grande souffrance. Comme de nombreux chrétiens, les premières Sœurs, malgré l'enthousiasme des débuts de la Compagnie, ont forgé leurs personnalité par la traversée du désert.

Anne Hardemont, même si elle n'a pas pu, à nos yeux, se convertir entièrement, a bien accepté tous les conseils reçus. La preuve certaine est qu'elle a précieusement conservé les lettres pour les relire de temps en temps et que, par la suite, elle les a confiées à Marguerite Chétif pour les recopier et les conserver pour la postérité.

Quelle richesse pour nous aujourd'hui pour la découverte, la compréhension de la pensée de Vincent de Paul et de Louise de Marillac !

---

<sup>21</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont – 11 octobre 1647 – Ecrits 226

<sup>22</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont – 13 novembre 1653 – Ecrits 433